

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 6 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU 97320 SAINT LAURENT DU

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2020	Exercice N-1	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	AC		
		Frais de développement	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI	42 489	42 489
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	19 954	1 801
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (C)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH		BI	1 219	1 219	
TOTAL (II)		BJ	BK	19 954	45 509	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	129	84
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	24 592	10 169
		Autres créances (3)	BZ	CA	255 794	137 046
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF		CG	341 866	262 548	
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	1 861	1 848	
	TOTAL (III)	CJ	CK	624 242	411 696	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	689 705	19 954	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :		Stocks :		Créances :		
		CP		CR		

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise : **MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE**

Néant

			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 47 360)	DA	47 360	47 360
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2)	(dont écart d'équivalence : EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	4 736	4 736
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)	Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	(231 976)	(296 305)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	109 144	64 329
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées		DK		
	TOTAL (I)			DL	(70 736)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	694	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)			DR	694
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	88	72
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		1 428
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	77 181	67 999
	Dettes fiscales et sociales		DY	263 107	250 075
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	393 018	316 678
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	6 400	
TOTAL (IV)			EC	739 793	636 252
Écarts de conversion passif		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	669 751	456 372
RENVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	553 788
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise :		MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice N-1		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens	FD		FE		FF	
		services	FG	324 898	FH		FI	268 565
	Chiffres d'affaires nets		FJ	324 898	FK		FL	268 565
	Production stockée						FM	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	17 613
	Autres produits (1) (11)						FQ	149
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	286 327
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	
	Variation de stock (marchandises)						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV	
	Autres achats et charges externes (3)						FW	72 746
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 848
	Salaires et traitements						FY	115 603
	Charges sociales (10)						FZ	42 730
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	491
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	15 550
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	248 969	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	37 358	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	9 953
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	9 953	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	184
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	184	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	9 769	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	47 127	

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE				Néant <input type="text"/>			
				Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		446	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		17 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		17 446	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 899	244	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	998		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	2 897	244	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(2 897)	17 202	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	369 944	313 726	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	260 799	249 397	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	109 144	64 329	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	HP			
			- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 010	2 063	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives		A6			
dont cotisations facultatives Madelin		A7					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Créances fiscales prescrites				1 899			
Provisions amendes et pénalités				694			
Dotations amortissements exceptionnels				304			
TOTAL GENERAL				2 897			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL							

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	42 489	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	12 947	KW		KX	700
		Matériel de transport				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	9 442	LC		LD	1 040
		Emballages récupérables et divers				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN	22 388	LO		LP	1 740	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 219	1U		1V		
TOTAL IV				LQ	1 219	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	66 096	ØH		ØJ	1 740		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	42 489	LW	IX
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		850	MM	12 797	MN	MO
		Matériel de transport			IV			MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		1 523	MS	8 958	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX			MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE	NF	
TOTAL III				IY		2 373	NG	21 755	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	1 219	2F	2G	
	TOTAL IV				I3		NJ	1 219	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 373	ØL	65 463	ØM	

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	12 163	QE	436	QF	850	QG	11 749
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 257	QM	470	QN	1 523	QO	8 204
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	21 420	QV	907	QW	2 373	QX	19 954
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	21 420	ØP	907	ØQ	2 373	ØR	19 954

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4	N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6		P7	P8	P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6	
	sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4	
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5		T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1	
TOTAL III	X2	X3	X4		X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL				NM				NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR		NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice
			Dotations de l'exercice		Reprises de l'exercice		
		1	2		3		4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA		TB		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	694	4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y
	TOTAL II	5Z	TV	694	TW		TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C	6D
		- corporelles	6E	6F		6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V		9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)	Ø6	Ø7		Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	41 000	6V	41 000	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y		6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	41 000	TZ	41 000	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	694	UC	41 000	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF	41 000		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	UJ	694	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	1 219	UV	1 219	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	24 592	24 592			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	14 304	14 304			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP	3 448	3 448		
	Groupe et associés (2)		VC	210 000	210 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	28 042	28 042			
	Charges constatées d'avance		VS	1 861	1 861			
	TOTAUX			VT	283 466	VU	283 466	VV
RENVois	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
			VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	88	88			
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	77 181	50 510	15 240	11 430		
Personnel et comptes rattachés		8C	12 606	12 606				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	246 242	109 882	77 920	58 440		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW					
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 259	2 448	1 035	776	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	393 018	371 855	12 094	9 070		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	6 400	6 400				
TOTAUX			VY	739 793	VZ	553 788	106 289	79 717
RENVois	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE										Néant <input type="checkbox"/>					
										Exercice N, clos le : 31/12/2020					
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
										WA	109 144				
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)			XX							
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées		Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%							I8			
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises (activité exonérée)			SW	694					
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)			SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
TOTAL I										WR	109 838				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV				
				- imposées aux taux de 0 %							WH				
				- imposées aux taux de 19 %							WP				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW				
				- imputées sur les déficits antérieurs							XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts :			((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A							
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*										ZY					
Majoration d'amortissement										XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonération de l'impôt			Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2				
				Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)			OY	Sociétés investissements immobilier cotées (art. 208C)			K3	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			IF	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)			PA
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC	Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)			XC
												Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM (entreprises à l'IS)										XS					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			YC						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			YD						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)			YI	Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)			YL										
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							{		bénéfice (I moins II)		XI	109 838			
									déficit (II moins I)		XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL	109 838				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN							
								XO							

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent			K4	239 154
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	109 838
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)			K6	129 316
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	129 316

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
--	----	--

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9B		9C	
Provisions pour dépréciation				
	9D		9E	
	9F		9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)	9S		9T	
TOTALAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
	ligne WI		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : **MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE**

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(296 305)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	64 329		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	ØF	(231 976)		Report à nouveau	ZG	(231 976)	
			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	(231 976)		

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)		J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	120			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8	17 847	XQ	17 847			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		ST	55 579			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	73 546			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	1 240			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	2 073			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 313			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019)				ØB	110 873			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société				ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2058-NOT-SD \(Régime des groupes de sociétés\)](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2021

 Désignation de l'entreprise : **MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE**

 Néant

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
	7	8	9	10			11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)				(Ventilation par taux)			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**13 - AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME
ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFIP N° 2059-B 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

A - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1quater du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
	(à préciser) au titre de :	N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
N - 8						
N - 9						
TOTAL 2						

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

 Néant

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réerves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

**DÉTERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE Néant

Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		2
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		324 898
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX		324 898

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH		3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM		3

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		1 674
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		54 025
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		41 048
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Total 3	OJ		96 747

IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	228 155

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		228 155

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EY	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		324 898
Effectifs au sens de la CVAE	EY		2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du	GY	01/01/2020 au GZ 31/12/2020
Date de cessation	HR		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	2 368
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	592
---	----	---	--	----	-----

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2021

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2020 et clos le 31/12/2020 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE SIRET 41982529400038

Adresse du siège social: Ancienne adresse en cas de changement:

21 RUE JOSEPH SYMPHORIEN
SAINT LAURENT DU MARONI 97320**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Agence Immobilière Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 % Bénéfice imposable à 28% Bénéfice imposable à 15%

Déficit Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Entreprises nouvelles art. 44 septies Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies Société d'investissement immobilier cotée Autres dispositifs

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W **D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

ECF Nom et adresse du prestataire

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

S/I : (Société/Indépendant) : Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

Visa : CGA Visa : Viseur conventionné N° d'agrément :

Nom : Tél :

Adresse :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2021

Désignation de l'entreprise : MARCHE IMMOBILIER DE GUYANE

Néant

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus	Report du total de l'extension, page 2065BX2	e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
MME CYRIES CATHERINE 21 RUE JOSEPH SYMPHOR SAINT LAURENT DU MARONI 97320	592	2020	57 163				

J	DIVERS
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLt réalisée au cours de l'exercice	
		MVLt restant à reporter	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)